

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

21140488400028

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT  
COMMUNE DE OUISTREHAM**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE OUISTREHAM**

**SERVICE PUBLIC LOCAL  
COMMUNE DE OUISTREHAM**

**M4**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**BUDGET : CAMPING DES POMMIERS**

**ANNEE 2015**

014025  
TRES. OUISTREHAM



II-1  
Exercice 2015

16500 - CAMPING - OUISTREHAM

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	127 170,38	752 039,00	879 209,38
Titres de recettes émis (b)	13 187,18	493 421,63	506 608,81
Réductions de titres (c)	0,00	1 415,05	1 415,05
Recettes nettes (d = b - c)	13 187,18	492 006,58	505 193,76
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	127 170,38	752 039,00	879 209,38
Mandats émis (f)	16 463,00	561 407,38	577 870,38
Annulations de mandats (g)	0,00	23 208,47	23 208,47
Dépenses nettes (h = f - g)	16 463,00	538 198,91	554 661,91
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	3 275,82	46 192,33	49 468,15

22

HEL66-110111.V1

**Trésorerie de OUISTREHAM**

9, route de Lion - B.P. 104

14150 OUISTREHAM

BDF CAEN 30001.00244.D148 000000.62

Tél. : 02 31 97 13 26

Fax : 02 31 97 05 01

**RESULTATS**  
**BUDGET ANNEXE CAMPING**

**Section d'investissement**

Total dépenses :	16 463,00 €
Total recettes :	13 187,18 €
Soit un Solde d'investissement au 31 décembre 2015 de :	- 3 275,82 €
Prise en compte du report de l'exercice 2014	113 170,38 €
<b>D'où un résultat d'investissement cumulé de</b>	<b>109 894,56 €</b>
Prise en compte des Restes à réaliser en dépenses :	- €
Prise en compte des Restes à réaliser de recettes :	- €
<b>Soit un résultat d'investissement total de</b>	<b>109 894,56 €</b>

**Section de Fonctionnement**

Total dépenses :	538 198,91 €
Total recettes :	492 006,58 €
Soit un résultat 2015 sur l'exercice de	- 46 192,33 €
prise en compte du report de l'exercice 2014	231 938,48 €
<b>D'où un résultat de fonctionnement cumulé de</b>	<b>185 746,15 €</b>

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section d'exploitation	A 538 198,91	G 492 006,58	G-A -46 192,33
	Section d'investissement <small>(y compris les comptes 1064 et 1068)</small>	B 16 463,00	H 13 187,18	H-B -3 275,82

<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2014</b>	Report en section d'exploitation (002)	C <small>(si déficit)</small>	I 231 938,48 <small>(si excédent)</small>
	Report en section d'investissement (001)	D <small>(si déficit)</small>	J 113 170,38 <small>(si excédent)</small>

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		P= A+B+C+D 554 661,91	Q= G+H+I+J 850 302,62	=Q-P 295 640,71

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (2)</b>	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016</b>	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	= A+C+E 538 198,91	= G+I+K 723 945,06	185 746,15
	Section d'investissement	= B+D+F 16 463,00	= H+J+L 126 357,56	109 894,56
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 554 661,91	= G+H+I+J+K+L 850 302,62	295 640,71

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses  
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

COMMUNE DE OUISTREHAM - - CAMPING DES POMMIERS	CA 2015
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

## SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	135 122,00	91 410,49	0,00	0,00	43 711,51
012	Charges de personnel et frais assimilés	230 000,00	189 158,79	0,00	0,00	40 841,21
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	16 104,00	12 503,97	0,00	0,00	3 600,03
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>381 226,00</b>	<b>293 073,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>88 152,75</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	348 090,00	231 938,48	0,00	0,00	116 151,52
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	8 723,00				
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>738 039,00</b>	<b>525 011,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>213 027,27</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				812,82
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	14 000,00	13 187,18			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	0,00	0,00			
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>14 000,00</b>	<b>13 187,18</b>			<b>812,82</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>752 039,00</b>	<b>538 198,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>213 840,09</b>
	<b>Pour information</b>					
	<b>D002 Déficit d'exploitation reporté de 2014</b>	<b>0,00</b>				

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	274,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de service	500 000,00	475 019,12	0,00	0,00	24 980,88
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	18 000,52	16 496,09	0,00	0,00	1 504,43
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>518 000,52</b>	<b>491 789,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 211,31</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	117,37	0,00	0,00	1 882,63
	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>520 000,52</b>	<b>491 906,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 093,94</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	100,00	100,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	0,00	0,00			0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>			<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>520 100,52</b>	<b>492 006,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 093,94</b>
	<b>Pour information</b>					
	<b>R002 Excédent d'exploitation reporté de 2014</b>	<b>231 938,48</b>				

- (1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.  
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.  
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.  
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.  
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	91 410,49		91 410,49
012	Charges de personnel et frais assimilés	189 158,79		189 158,79
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	12 503,97		12 503,97
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	231 938,48	0,00	231 938,48
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	13 187,18	13 187,18
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>	<b>525 011,73</b>	<b>13 187,18</b>	<b>538 198,91</b>

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2014	0,00
--	------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	538 198,91
--	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	100,00	100,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	16 363,00	0,00	16 363,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>16 363,00</b>	<b>100,00</b>	<b>16 463,00</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE 2014	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 463,00
--	-----------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
(2) Voir liste des opérations d'ordre.  
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).  
(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.  
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».  
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	68 200,00	16 363,00	0,00	51 837,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	48 870,38	0,00	0,00	48 870,38
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>127 070,38</b>	<b>16 363,00</b>	<b>0,00</b>	<b>110 707,38</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
4581	<b>Total des op. pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>127 070,38</b>	<b>16 363,00</b>	<b>0,00</b>	<b>110 707,38</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	100,00	100,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>100,00</b>	<b>100,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>127 170,38</b>	<b>16 463,00</b>	<b>0,00</b>	<b>110 707,38</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>			
<b>D001 Déficit d'investissement reporté de 2014</b>					

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
4582	<b>Total des op. pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			812,82
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	14 000,00	13 187,18		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>14 000,00</b>	<b>13 187,18</b>		<b>812,82</b>
<b>TOTAL</b>		<b>14 000,00</b>	<b>13 187,18</b>	<b>0,00</b>	<b>812,82</b>
<b>Pour information</b>		<b>113 170,38</b>			
<b>R001 Excédent d'investissement reporté de 2014</b>					

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	274,00	0,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	0,00	274,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de se	500 000,00	475 019,12	0,00	0,00	24 980,88
706	Prestations de services	500 000,00	475 019,12	0,00	0,00	24 980,88
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	18 000,52	16 496,09	0,00	0,00	1 504,43
758	Produits divers de gestion courante	18 000,52	16 496,09	0,00	0,00	1 504,43
<b>TOTAL=RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>518 000,52</b>	<b>491 789,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 211,31</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 000,00	117,37	0,00	0,00	1 882,63
778	Autres produits exceptionnels	2 000,00	117,37	0,00	0,00	1 882,63
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>520 000,52</b>	<b>491 906,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 093,94</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	100,00	100,00			0,00
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résult	100,00	100,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>100,00</b>	<b>100,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>520 100,52</b>	<b>492 006,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 093,94</b>
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de 2014		231 938,48				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2014	0,00
= Différence ICNE 2015 - ICNE 2014	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

## III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (2)(3)</b>	<b>135 122,00</b>	<b>91 410,49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 711,51</b>
60221	Combustibles et carburants	0,00	116,72	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et Assainissement	22 000,00	-109,82	0,00	0,00	22 109,82
60612	Energie Electricité	32 000,00	27 116,56	0,00	0,00	4 883,44
60613	Chauffage urbain - Gaz	4 513,00	3 625,71	0,00	0,00	887,29
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	10 254,00	7 841,38	0,00	0,00	2 412,62
60631	Produits d'entretien	1 212,00	1 914,03	0,00	0,00	0,00
60632	Petit Equipement	3 295,00	1 325,74	0,00	0,00	1 969,26
606321	Fournitures de petit équipement	60,00	1 740,94	0,00	0,00	0,00
606325	Entretien des véhicules	2 965,00	269,28	0,00	0,00	2 695,72
60636	vetements de travail	227,00	798,45	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	61,00	294,30	0,00	0,00	0,00
6066	Carburants	1 447,00	667,37	0,00	0,00	779,63
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	866,00	1 228,27	0,00	0,00	0,00
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	0,00	616,10	0,00	0,00	0,00
61522	Réparation et entretien sur batiments	2 135,00	1 547,00	0,00	0,00	588,00
61551	Matériel roulant	494,00	437,88	0,00	0,00	56,12
61558	Autres biens mobiliers	1 856,00	564,05	0,00	0,00	1 291,95
6156	Maintenance	2 866,00	3 383,07	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	957,00	1 061,07	0,00	0,00	0,00
6184	Frais de formation	836,00	0,00	0,00	0,00	836,00
6226	Honoraires	15 000,00	5 033,45	0,00	0,00	9 966,55
6231	Annonces et insertions	0,00	3 065,94	0,00	0,00	0,00
6232	Echantillons	2 843,00	879,90	0,00	0,00	1 963,10
6238	Divers	14,00	0,00	0,00	0,00	14,00
6251	Voyages et déplacements	17,00	0,00	0,00	0,00	17,00
6262	Frais de télécommunications	1 636,00	1 684,31	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	780,00	998,96	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	61,00	65,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	3 600,00	3 631,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	127,00	136,13	0,00	0,00	0,00
6371	Redevance déchets ménagers	23 000,00	19 877,70	0,00	0,00	3 122,30
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>230 000,00</b>	<b>189 158,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 841,21</b>
6218	Autre personnel extérieur	12 935,58	0,00	0,00	0,00	12 935,58
6331	Versement de transport	2 527,49	2 259,87	0,00	0,00	267,62
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	631,36	8,15	0,00	0,00	623,21
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	2 272,90	1 950,92	0,00	0,00	321,98
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	378,89	339,16	0,00	0,00	39,73
6411	Salaires, appointements, commissions de bas	123 999,71	113 038,10	0,00	0,00	10 961,61

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6413	Primes et gratifications	19 022,63	14 439,02	0,00	0,00	4 583,61
6415	Supplément familial	4 158,09	2 543,40	0,00	0,00	1 614,69
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	24 707,82	22 600,93	0,00	0,00	2 106,89
6453	Cotisations aux caisses de retraite	32 438,07	26 690,27	0,00	0,00	5 747,80
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	1 763,81	2 120,39	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	424,55	321,07	0,00	0,00	103,48
648	Autres charges de personnel	4 739,10	2 847,51	0,00	0,00	1 891,59
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	16 104,00	12 503,97	0,00	0,00	3 600,03
6541	Créances admises en non-valeur	1 104,00	1 103,57	0,00	0,00	0,43
658	Charges diverses de la gestion courante	15 000,00	11 400,40	0,00	0,00	3 599,60
<b>TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>381 226,00</b>	<b>293 073,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>88 152,75</b>
66	Charges financières (b)(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	348 090,00	231 938,48	0,00	0,00	116 151,52
672	Reversement de l'excédent à la collectivité de	200 000,00	231 938,48	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	90,00	0,00	0,00	0,00	90,00
678	Autres charges exceptionnelles	148 000,00	0,00	0,00	0,00	148 000,00
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (e)(7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (f)	8 723,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>738 039,00</b>	<b>525 011,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>213 027,27</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	14 000,00	13 187,18			812,82
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles	14 000,00	13 187,18			812,82
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>14 000,00</b>	<b>13 187,18</b>			<b>812,82</b>
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>14 000,00</b>	<b>13 187,18</b>			<b>812,82</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>752 039,00</b>	<b>538 198,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>213 840,09</b>

Pour information

D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2014

0,00

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2014	0,00
= Différence ICNE 2015 - ICNE 2014	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

## 2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
		274,00		274,00
013	Atténuations de charges			475 019,12
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services	475 019,12		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		16 496,09
75	Autres produits de gestion courante	16 496,09		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	217,37
77	Produits Exceptionnels	117,37	100,00	492 006,58
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	<b>491 906,58</b>	<b>100,00</b>	<b>492 006,58</b>

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2014	231 938,48
---	------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	723 945,06
--	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	13 187,18	13 187,18
28	Amortissements des immobilisations	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	13 187,18	13 187,18
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>0,00</b>	<b>13 187,18</b>	<b>13 187,18</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE 2014	113 170,38
---	------------

AFFECTATION AU COMPTE 106	0,00
---------------------------	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	126 357,56
--	------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
(2) Voir liste des opérations d'ordre.  
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).  
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».  
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).  
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

## III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2031	Frais d'études	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	68 200,00	16 363,00	0,00	51 837,00
2128	Autres terrains	32 200,00	16 363,00	0,00	15 837,00
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des cor	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
2188	Autres	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	48 870,38	0,00	0,00	48 870,38
2313	Constructions	48 870,38	0,00	0,00	48 870,38
Total des dépenses d'équipement		127 070,38	16 363,00	0,00	110 707,38
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		127 070,38	16 363,00	0,00	110 707,38
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	100,00	100,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	100,00	100,00		0,00
13918	Autres	100,00	100,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		100,00	100,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		127 170,38	16 463,00	0,00	110 707,38
Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2014			0,00		

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.  
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.  
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.  
(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

## III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	14 000,00	13 187,18		812,82
28128	Autres terrains	0,00	920,00		0,00
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des cons	0,00	4 237,00		0,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	4 545,18		0,00
28154	Matériel industriel	0,00	1 646,00		0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	426,00		0,00
28184	Mobilier	0,00	104,00		0,00
28188	Autres	14 000,00	1 309,00		12 691,00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>14 000,00</b>	<b>13 187,18</b>		<b>812,82</b>
		0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)				
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>14 000,00</b>	<b>13 187,18</b>		<b>812,82</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)	<b>14 000,00</b>	<b>13 187,18</b>	<b>0,00</b>	<b>812,82</b>
	<b>Pour information</b> R001 Excédent d'investissement reporté de 2014		113 170,38		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12. Si le montant est négatif, alors les réalisations sont supérieures aux recettes votées.  
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.  
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

IV - ANNEXES IV  
 AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015 C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		2	0	2	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif de 1ère classe	C	1	0	1	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif de 2ème classe	C	1	0	1	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		2	0	2	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique de 1ère classe	C	2	0	2	2,00	0,00	2,00
<b>TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		4	0	4	4,00	0,00	4,00

(1) les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) catégories : A, B, C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois permanents à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité sur l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de temps de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail 80%) présent la moitié de l'année (Ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année)

correspond à 0,4 ETPT (0,8\*6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, ou "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi du 26 janvier 1984.

<b>COMMUNE DE OUISTREHAM -- CAMPING DES POMMIERS</b>	<b>CA 2015</b>
--	----------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015</b>	<b>C1.1</b>

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2014	Effectifs	CATEGORIE (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
				Indice	Euros	Fondement du Contrat (4)	Nature du Contrat (5)
Agents occupant un emploi non permanent (7)	1			340	0,00		
Adjoint technique de 2ème classe	1	C	TECH	340		art. 3-a	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1</b>			<b>340</b>	<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES : A, B, C

(2) SECTEUR : ADM : Administratif  
 TECH : Technique  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)  
 S : Social  
 MS : Médico-social  
 MT : Médico-technique  
 SP : Sportif  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation  
 PM : Police  
 OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATIONS : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du Contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)  
 3-a : Article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : Article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, congés, maternité...)  
 3-2 : vacance temporaire d'emploi.  
 3-3-1\* : absence de cadre d'emplois susceptible d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2\* : emplois du niveau de catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3\* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4\* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5\* : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création et suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de cabinet  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus  
 A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex: "contrats aidés")

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non-titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non-titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.